

en commun

journal d'informations de la Commune de Noble-Contrée

Moments forts

Autorité de protection de
l'enfant et de l'adulte

50^{ème} anniversaire du droit de
vote des femmes

Autorités judiciaires

numéro trois – mars 2021



**Noble —
Contrée**
COMMUNE



**Chères concitoyennes,
chers concitoyens,**

Le troisième numéro de votre journal communal met à l'honneur le 50^{ème} anniversaire du droit de vote des femmes, à travers le regard de deux pionnières qui ont fait avancer la cause par leur engagement politique et leur vie associative.

Dans ces colonnes, vous trouverez également une présentation de nos autorités judiciaires, représentées par la Juge Fabienne Klingele-Bagnoud et la Vice-juge Natacha Albrecht.

Nous vous expliquerons le fonctionnement de la nouvelle Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, rattachée désormais à l'APEA de Sierre et Région, ainsi que du tribunal de police, qui accompagne la création de notre police municipale.

En vous souhaitant une bonne lecture de votre journal qui apporte chaque mois un éclairage sur notre belle région.

— Chargée de communication

Anais Zufferey

L'actualité de votre commune

A vous la parole

Chaque mois, nous reprenons une question des habitants de Noble-Contrée.

Pourquoi dit-on «Commune de Noble-Contrée» et non «Commune de la Noble-Contrée»?

La Noble-Contrée correspond à la région composée des villages de Miège, Venthône, Veyras, Randogne et Mollens. Ces deux derniers font partie de la commune de Crans-Montana. A noter que la Louable-Contrée comprend, quant à elle, les villages de Lens, Chermignon, Montana et Icoigne.

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

L'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) peut prendre les mesures pour assurer l'assistance et la protection de la personne adulte qui en a besoin. Elle collabore avec des institutions telles que le Centre médico-social régional de Sierre (CMS) et la Curatelle officielle régionale (COR).

L'APEA prend également les mesures nécessaires prévues par le Code civil Suisse (CC) pour protéger le bien-être de l'enfant lorsque les parents ne peuvent pas le faire. Elle travaille en collaboration avec l'Office de la protection de l'enfant (OPE).

Pour la législature 2021-2024, les communes d'Anniviers, de Noble-Contrée et de Sierre ont constitué, par convention, une autorité intercommunale de protection de l'enfant et de l'adulte, appelée l'APEA de Sierre et Région. Elle entre en fonction dès le 1^{er} mars 2021.

Les membres de l'APEA de Sierre et Région sont les suivants :

Présidente :	Carole Vymazal, juriste
Membre :	Nicole Constantin, assistante sociale
Membre :	Laurence Luyet-Zwissig, psychologue
Juges :	Nicole Langenegger-Roux, Anniviers Fabienne Klingele-Bagnoud, Noble-Contrée Jean-Pierre Zufferey, Sierre
Greffier-Juriste :	M ^e Jeremy Vouardoux, juriste

Contact

APEA de Sierre et Région, Rue du Bourg 12b, CP 9, 3960 Sierre
027 452 02 19 (de 9h00 à 11h00)
apea@sierre.ch

Tous les détails sur l'APEA sont à retrouver sur notre site noble-contree.ch .

Tribunal de police

Un tribunal de police a été instauré suite à la création de la nouvelle police municipale de Noble-Contrée. Selon la loi cantonale sur l'organisation de la Justice, le tribunal de police de Noble-Contrée est une autorité pénale administrative communale composée de 3 membres (ainsi que des membres suppléants et un secrétaire). Ce tribunal est compétent pour infliger des amendes d'ordre, pour punir les violations de mises à ban et dans le domaine du droit communal.

Les membres du tribunal de police sont les suivants :

Président :	Jean-Claude Vocat
Membres :	Claude-Alain Tscherrig, Dominique Ludi-Rieder
Membres suppléants :	Bernard Z'Graggen, Sarah Métrailler
Secrétaire :	Olivier Clavien

50^{ème} anniversaire du droit de vote des femmes

Le 7 février 1971, les femmes suisses obtenaient le droit de vote. Cinquante ans plus tard, nous sommes allés à la rencontre de deux femmes qui se sont battues, à leur manière, pour faire avancer la cause : Geneviève Schwery, ancienne députée PDC et Rose-May Clivaz, ancienne députée socialiste et conseillère communale de Veyras et Venthône.

Geneviève et Rose-May, racontez-nous vos débuts et comment est venue votre sensibilité à la cause des femmes ?

Geneviève : Je suis née en 1947, dans une famille où mes parents avaient déjà fait des études. A mes 19 ans, j'ai dit à mes parents vouloir devenir éducatrice spécialisée et faire ma formation à l'EESP de Lausanne (l'actuelle HES santé, social), ils n'ont eu aucune réserve. Pour moi, l'égalité m'était déjà acquise.

En m'occupant de jeunes femmes défavorisées, j'ai réalisé que nous n'avions pas toutes les mêmes chances. En 1976, je suis devenue la première conseillère en santé sexuelle au planning familial de Sierre. Là, je me suis beaucoup investie pour que toutes et tous aient le droit à l'information et au libre choix.

Rose-May : De mon côté, je suis née en 1942 dans un milieu défavorisé, où il a fallu me battre très jeune. Le 4 août 1958 a été décisif pour moi : j'ai trouvé un travail dans un magasin et suis rentrée au Parti socialiste qui était déjà engagé pour le droit des femmes. C'est dans ce parti que j'ai commencé à me battre pour notre cause. J'ai pu faire des métiers rarement accessibles aux femmes, comme conseillère communale ou huissière.

Comment avez-vous vécu l'impossibilité de voter ?

G : Pour être sincère, je n'en avais pas vraiment conscience ! Comme j'avais eu accès aux études, au permis de conduire, tous les droits me semblaient acquis. C'est notamment en constatant les différences salariales selon que le métier était plutôt occupé par les hommes ou les femmes, qu'un déclic s'est produit.

R-M : J'étais entre deux feux, entre ma famille politique qui se battait pour nos droits et ma vraie famille conservatrice. Un jour, mon beau-père m'a demandé de choisir entre le parti et ma famille. Lorsqu'il a com-

pris que je choisisais le socialisme, j'ai dû quitter la maison. Mais je n'ai jamais perdu espoir que les choses changent à l'avenir, du haut de mes 20 ans.

Dans le film «L'ordre divin», des femmes s'opposent au suffrage féminin. Avez-vous aussi connu des résistantes à ce changement ?

G : Mon entourage trouvait normal que la femme ait sa place. La sororité, je l'ai vécue ! On s'est soutenues pour faire avancer notre cause.

R-M : J'ai connu des femmes qui disaient que nous étions trop bêtes pour voter, que nous ne connaissions rien à la politique. Mais je tiens à souligner que les femmes sont indépendantes d'esprit et qu'elles savent se montrer solidaires entre elles.

En tant que députées, étiez-vous écoutées ?

G : Comme élue PDC, je faisais partie d'un groupe majoritaire au Grand-Conseil, mais je votais selon mes convictions plutôt que sur des mots d'ordre ! J'ai d'ailleurs bénéficié du soutien de beaucoup de femmes, notamment celles qui m'avaient connue dans le cadre de mon travail.

R-M : Chez les socialistes, par contre, nous étions minoritaires et avons dû nous battre pour nous faire entendre. Je comptais sur les hommes du parti pour faire entendre la voix des femmes.

Avez-vous mené des actions particulières ?

G : C'est dans la vie associative que je me suis engagée. Avec des femmes et des hommes, parce que nous avons besoin de tout le monde pour faire avancer une cause.

R-M : J'ai évidemment défilé, mais je ne me considère pas comme une féministe. Je pense que nous avons une responsabilité en tant que parents d'éduquer nos garçons, de

les pousser à participer aux tâches ménagères par exemple.

Quelle a été votre réaction lorsque le droit a enfin été accordé ?

G : La promesse de toujours voter et en m'informant préalablement.

R-M : Je suis descendue au Palais du Gouvernement et j'ai croisé le Conseiller d'Etat Wolfgang Loretan. Très émue, je lui ai dit : «Je me suis réjouie d'avoir des devoirs, maintenant j'ai des droits »!

Ce droit de vote étant acquis, que pensez-vous de la situation actuelle ?

G : Il y a un réveil des jeunes femmes actuellement, cela me réjouit. Elles prennent conscience que des générations de femmes se sont battues pour cela. Mais les droits ne sont jamais définitivement acquis, il nous faut toujours rester vigilantes.

R-M : Oui voyez ce qui s'est passé en Iran... des pays connaissent des vrais retours en arrière. Même chez nous en Suisse ce serait possible. En politique, cela peut vite changer. Gardons l'œil ouvert !



Rose-May Clivaz et Geneviève Schwery

Autorités judiciaires

Les autorités judiciaires sont représentées par la Juge Fabienne Klingele-Bagnoud, secrétaire-comptable de profession et la Vice-juge Natacha Albrecht, avocate de profession. Elles déploient leurs compétences dans les domaines suivants:

- **Conciliation** : la procédure de conciliation est en principe un préalable obligatoire au dépôt d'une action au fond devant le tribunal compétent. Elle a été conçue pour offrir une chance aux parties de régler leur litige d'un commun accord, en évitant la lourdeur d'une procédure judiciaire.
- **Succession** : l'ouverture des dispositions testamentaires et la délivrance du certificat d'héritier. Les autorités judiciaires assurent, dans certains cas, les premières mesures de sûreté, notamment l'établissement d'un inventaire conservatoire, l'apposition de scellés et la désignation d'un administrateur officiel.
- **Mise à ban** : le titulaire d'un droit réel sur un immeuble peut exiger l'interdiction de tout trouble de la possession et qu'une infraction soit, sur plainte, punie d'une amende. La demande est faite au Juge qui doit faire poser un panneau indiquant la mise à ban si les éléments de preuve sont fournis en suffisance.



Fabienne Klingele-Bagnoud, Juge
juge@noble-contree.ch
 079 723 40 44



Natacha Albrecht, Vice-juge
 027 455 21 11

Recyclage des papiers

Depuis février 2021, les déchetteries de Venthône et de Miège sont exploitées par l'entreprise Retripa. Ces deux déchetteries ont été équipées de nouveaux compacteurs pour les cartons.

L'ancienne benne à carton de Venthône appartenant à la commune a été déplacée à l'un des éco-points à Veyras, Route des Fontanettes 11, pour augmenter la capacité de stockage des moloks à carton et papier.

En effet, le secteur de Veyras connaît une forte pression sur ces moloks à papier qui se remplissent rapidement durant la semaine. La pose de cette benne de 30 m³ améliorera la situation des habitants de la commune.



Ce journal a pour but d'informer la population des actualités de sa région (politique, sociale, économique). Il est distribué mensuellement dans tous les ménages de la commune. Ce journal est également à la disposition des associations ou particuliers qui souhaiteraient proposer un sujet.

Vous avez des propositions de sujets ou des questions liées à la nouvelle commune? Ecrivez-nous et nous sélectionnerons peut-être votre sujet dans un prochain numéro:
communication@noble-contree.ch

noble-contree.ch
f @noblecontree
@noblecontree
Commune de Noble-Contrée

Impressum
 Tirage: 2'200 exemplaires
 Prochaine parution: 8 avril 2021
 Délai de rédaction: 18 mars 2021
 Imprimerie: Schoechli, Sierre